

Séminaire de réflexion – 8 juin 2020

La participation des individus aux enquêtes à travers les nouvelles technologies : source d'une nouvelle catégorie de preuve ?

9h-9h30

M. Olivier de Frouville, Professeur à l'Université Paris 2, Directeur du C.R.D.H., Membre du Comité des disparitions forcées : Mots de bienvenue.

Mme Sarah Jamal, Docteure en droit public, chercheuse au C.R.D.H. : Propos introductifs.

9h30-10h45

Le témoignage à travers la technologie : du témoignage de fait au témoignage en droit ?

Mme Marchi-Uhel, Magistrate, Cheffe du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables : L'importance des informations fournies par les individus à travers les nouvelles technologies à la lumière du mécanisme international, impartial et indépendant.

M. Robert Roth, Professeur honoraire à l'Université de Genève : La force probante du témoignage à travers des nouvelles technologies.

10h30-10h45 : Pause libre

10h45-12h

Les fake news : obstacle majeur à la fiabilité des témoignages technologiques

Mme Ana Beduschi, Professeure associée à l'Université d'Exeter : Les fake news : comment garantir la fiabilité des témoignages technologiques ?

M. Antoine Bernard, Conseiller pour la Stratégie contentieuse internationale de Reporters sans frontières : Le droit souple au service de la lutte contre les fake news.

M. Javier Tous, Doctorant au C.R.D.H., Directeur du Diplôme en droits de l'homme et droit international humanitaire Universidad del Norte (Colombie): Fake news: quelle responsabilité pour les géants des réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram) ?

12h-12h15 : Pause libre

12h15-13h :

La protection du témoin technologique

Mme Wendy Carazo Mendes, Doctorante au C.R.D.H., A.T.E.R. à l'Université de Nanterre : La protection des témoins technologiques : un défi crucial.

M. Laurent Trigeaud, Maître de Conférences à l'Université Paris 2 : Est-il nécessaire de créer un nouveau régime juridique spécifique au témoin technologique ?

13h : Propos conclusifs